

1106387

29/11/2011

Emplacement pour étiquette enregistrement

« IB DEVELOPPEMENT »
Société par Actions Simplifiée
Capital : 1 000 €

SIEGE SOCIAL : Zone Artisanale – Avenue des Corbières
66300 THUIR

RCS PERPIGNAN 534 732 433

§§§

**DECISION
DE MODIFICATION DE DATE DE CLOTURE DU PREMIER EXERCICE SOCIAL**

§§§

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Pierre BATLLE

Demeurant à LLUPIA (66300) 8, rue Salvador DALI

Né à PERPIGNAN (66000), le 31 août 1977

Divorcé, non remarié

- Monsieur Julien BATLLE

Demeurant à ST FELIU D'AVALL (66170) - La Roure

Né à PERPIGNAN (66000), le 09 janvier 1976

Epoux séparé de biens de Madame Béragère MAHEO, ainsi qu'il résulte d'un contrat de mariage reçu par Maître Bernadette TEJEDOR FAJA, notaire à CERET (66400), préalablement à leur union célébrée à la mairie de BADEN (56), le 19 octobre 2002

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

1



BP

EXPOSE

La société IB DEVELOPPEMENT a été constituée suivant acte sous seing privé en date à THUIR du 13 septembre 2011.

L'exercice social se terminant le 31 octobre de chaque année, il a été prévu à l'article 24 des statuts que le premier exercice social comprendrait le temps écoulé entre l'immatriculation de la société et le 31 octobre 2012.

En prévision d'une convention d'intégration fiscale devant intervenir entre la société et la société ILLE GESTION, les exercices des deux sociétés devant avoir une durée identique, les soussignés conviennent que le premier exercice social comprendra finalement le temps écoulé entre l'immatriculation de la société et le 31 octobre 2011, de sorte qu'au 1^{er} novembre 2011, s'ouvre l'exercice au titre duquel l'option sera effective.

Ceci exposé, les soussignés décident ce qui suit :

Les soussignés décident de modifier la date de clôture du premier exercice social qui devient le 31 octobre 2011 au lieu du 1^{er} octobre 2012 initialement prévu, et ce pour les besoins d'une convention d'intégration fiscale à intervenir.

END

L'article 24 des statuts est modifié en conséquence. Son libellé devient :

ARTICLE 24 – PREMIER EXERCICE SOCIAL – JOUISSANCE DE LA PERSONNALITE MORALE – IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES – ENGAGEMENTS DE LA PERIODE DE FORMATION

La société jouira de la personnalité morale à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps écoulé depuis cette immatriculation jusqu'au 31 octobre 2011. »

Le reste, sans changement.

END

Les soussignés donnent tous pouvoirs au président de la société IB DEVELOPPEMENT en la personne de Monsieur Julien BATLLE, pour la réalisation des formalités afférentes aux décisions qui précèdent.

Fait à PERPIGNAN
L'an 2011 et le 31 octobre
En QUATRE originaux,

M. Julien BATLLE

M. Pierre BATLLE

2 

